

PROJET PEDAGOGIQUE ACM CHATILLON SUR CHER



**Accueil Collectifs de Mineurs de Châtillon-sur-Cher,
Communauté de Communes du Val de Cher-Controis**

Direction :

PREZINAT Alexis (*DUT Animation Carrières Sociales option animation sociale et socioculturelle ; BAFA*)

RUE DES ROSSIGNOLS
41130 CHATILLON SUR CHER
Tel : 06.12.73.60.18
Mail : centre.loisirs.chatillon@gmail.com

SOMMAIRE

- 1) PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ACM
- 2) PUBLIC
- 3) EQUIPE D'ANIMATION
- 4) INSCRIPTION, MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS
- 5) ACTIVITES
- 6) LE MINI-CAMP PENDANT L'ETE
- 7) ASSURER LA SECURITE DES ENFANTS
- 8) LES BUTS EDUCATIFS
- 9) EVALUATION

1) PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ACM

L'accueil collectif de mineurs de Châtillon-sur-Cher, géré par la Communauté de Commune Val de Cher Controis, est situé dans les locaux de l'école maternelle de Châtillon-sur-cher.

La capacité d'accueil est de 52 enfants (16 enfants de -6ans et 36 enfants de +6ans).

L'ACM fonctionne durant les vacances scolaires :

- Vacances de la Toussaint (Octobre/Novembre)
- Vacances de Février (Février/Mars)
- Vacances de Pâques (Avril/Mai)
- Vacances d'Eté (Juillet/Debut Août)

Les enfants sont accueillis de 7H30 à 18H.

Journée Type

HORAIRES	JOURNEE	ROLE DES ANIMATEURS
7h30/9h30	ACCUEIL PERSONNALISE	<i>Prise en charge par les animateurs de service</i>
9h00/9h45	TEMPS LIBRE	<i>Surveillance et disponibilité</i>
9h45/10h00	PRESENTATION DES ACTIVITES	<i>Répartition en groupe d'activités</i>
10h00/11h45	TEMPS D'ACTIVITES	<i>Animer les activités</i>
11h45/12h00	RETOUR AU CALME	<i>Toilette : lavage des mains</i>
12h00/13h00	REPAS	<i>S'assurer du bon déroulement du repas</i>
13h00/14h00	TEMPS CALME/ TEMPS LIBRE	<i>Surveillance et disponibilité</i>
14h00/16h00	TEMPS D'ACTIVITES	<i>Animer les activités</i>
16h00/16h30	TEMPS DE DISCUSSIONS GOÛTER	<i>Bilan de la journée avec les enfants</i>
16h30/18h	DEPART ECHELONNE A partir de 17H	

• Accueil et Départ :

L'accueil est un moment important, l'équipe d'animation est attentive à l'enfant mais également à la famille de ce dernier. Il est important de savoir (notamment pour les plus petits) dans quelles dispositions l'enfant vient à l'accueil de loisirs afin d'anticiper certains comportements.

Le départ de l'enfant est tout autant primordial, il faut vérifier que l'enfant part avec ses parents ou bien avec une personne bénéficiant de l'autorisation écrite de sortie. L'équipe d'animation vérifie que l'enfant n'oublie pas ses affaires par exemple un objet qu'il a fabriqué au centre et reste disponible aux éventuelles interrogations de la familles (comportement de l'enfant durant la journée, activité...).

2) PUBLIC

L'ACM accueille les enfants de 3 à 12 ans (les enfants sont acceptés le mois de leurs 3ans). Les enfants sont réunis dans un même groupe sans distinction d'âge afin de valoriser la notion d'entraide et de respect.

3) EQUIPE D'ANIMATION

La communauté de communes emploie du personnel qualifié tout en respectant la réglementation en vigueur. Quatre animateurs sont recrutés sur la structure au vacances d'été. Nous avons 2 à 3 animateurs diplômés BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et un stagiaire en Juillet/Août. Le directeur de l'accueil est permanent sur toute l'année (il participe aux animations).

- *Ce que l'on attend d'un bon animateur*

Tout propos exprimé ou acte contraire à la loi sera sanctionné.

L'équipe n'a pas à mêler les enfants à des problèmes internes, qu'ils soient d'ordre professionnels ou privés.

L'animateur est garant du bon fonctionnement du centre en accord avec le projet pédagogique.

L'animateur est membre d'une équipe de plusieurs animateurs et de l'équipe de direction. Cette équipe a la responsabilité:

- De l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salles d'activités, sanitaires...).
- De la structuration de la journée (rythme, temps calme, temps du repas, temps d'activité...).
- Des règles de vie.

Chaque animateur a la responsabilité d'un groupe d'enfants et a donc plus particulièrement la responsabilité :

- De réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu de l'activité et le matériel.
- De veiller à établir une progression dans l'activité.
- D'adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.
- De connaître les particularités de chaque enfant (fiche sanitaire et de renseignements).
- De prendre en compte les rites d'endormissement de chaque enfant faisant la sieste.
- De la santé et de l'hygiène.
- Des premiers moments (accueil, premiers repas...).

- Des relations avec la famille (réunion avec les familles...).

L'animateur doit être vigilant, présent et disponible à tout moment.

4) INSCRIPTION, MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

Un dossier d'inscription est remis aux familles désirant inscrire leurs enfants. Une « fiche sanitaire de liaison » ainsi qu'une fiche « inscription accueil » est fournie pour une première inscription.

- *Les Tarifs*

Les inscriptions au Centre se font à la journée. Les tarifs sont dégressifs suivant le quotient familial des familles, ces tarifs dépendent également de la géolocalisation de la famille de l'enfant.

Grille tarifaire QF - tranches	Communauté de Communes du Val de Cher Controis	Hors Communauté de Communes du Val de Cher Controis
Inférieur ou égal à 350	7.22	15.00
Inférieur ou égal à 700	8.38	15.80
Inférieur ou égal à 1050	9.54	16.60
Inférieur ou égal à 1400	10.70	17.40
Inférieur ou égal à 1750	11.86	18.20
Supérieur à 1750	13.02	19.00

5) ACTIVITES

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent d'une part permettre de répondre aux objectifs éducatifs et pédagogiques et d'autre part, tenir compte des réalités matérielles, humaines et financières.

L'Accueil de Loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé devra être très large et varié.

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action est avant tout guidé par des préoccupations éducatives.

Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances et que l'Accueil de Loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouveaux horizons, doit tenir compte des souhaits de l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir d'une manière ou d'une autre. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agira pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de l'aider à faire seul, de trouver les mots pour l'encourager à participer, mais sans jamais le forcer. C'est

pourquoi, l'équipe pensera à valoriser l'enfant et ses compétences à travers les animations proposées. L'équipe d'animateurs qualifiés propose des activités variées, amusantes autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

6) LE MINI-CAMP PENDANT L'ETE

Un mini camp est organisé au camping de Chémery, sur une durée de 3 jours. Le camping se situe à 10KM de l'accueil de loisirs. Les enfants de 6 à 12 ans pourront évoluer dans un espace de vie différent de celui du Centre de Loisirs.

Le mini camp a pour objectif de permettre aux enfants de sortir du cadre de vie quotidien et de pouvoir s'épanouir dans un lieu où ils participeront à toutes les tâches de la vie quotidienne.

Les animateurs qui assureront le mini camp seront munis d'un téléphone portable pour contacter le directeur en cas de problème.

7) ASSURER LA SECURITE DES ENFANTS

x La communication :

En cas de problèmes (même ceux qui semblent anodins) comme par exemple un « bobo », une altercation pendant une sortie, le comportement d'un enfant... Les animateurs doivent en parler le plus rapidement possible à la direction. En effet, en cas de répercussions ou de complications, la direction peut réagir plus rapidement si elle est au courant du problème. Il faut donc une communication de tous les instants à l'intérieur de l'équipe d'animation afin que l'ensemble travaille dans une même direction.

x La vigilance des animateurs :

Il est important même primordial de compter les enfants. On ne les compte jamais assez.

Il faut compter les enfants :

- le matin
- en début d'après-midi
- avant et après les temps d'activités
- avant de monter et en descendant du bus, ainsi que le plus souvent possible pendant une sortie

x Un comportement des adultes adaptés :

Le langage, les discussions d'adultes, le comportement et la tenue vestimentaires de l'équipe d'animation doivent être adaptés à l'encadrement d'enfants.

En tant que référent, l'équipe d'animation se doit d'être irréprochables vis-à-vis des enfants.

8) LES BUTS EDUCATIFS

→ Objectifs généraux

- Assurer la sécurité physique, morale et sanitaire des enfants,
- Respecter le rythme de l'enfant et maintenir le dialogue en permanence avec la famille,
- Proposer un programme riche et varié pour permettre à l'enfant de profiter de son temps de loisirs et de vacances,
- Installer, dans le centre et de façon permanente, la notion de respect en imposant un comportement citoyen.

→ Objectifs spécifiques

x Développer l'autonomie de l'enfant :

- Permettre à l'enfant de choisir son activité grâce à un programme riche et varié mis en place par les animateurs.
- Une équipe d'animation vigilante sur le respect des règles essentielles au niveau sanitaire et de l'hygiène corporelle.
- Des temps de repas où l'enfant choisit sa table, sa place et participe en débarrassant les couverts et en nettoyant la table.

x L'ACM un lieu de sociabilisation et d'échange :

- Les animateurs sont en permanences présents avec les enfants dans les salles d'activité ou bien dans les cours extérieures afin de veiller au bon comportement des enfants et répondre à leurs attentes.
- Un accueil collectif de mineurs est un lieu où la vie en collectivité prend une place importante. Le regroupement des enfants permet à ces derniers de pouvoir ainsi partager: des jeux en groupe, des conversations et des moments conviviaux (repas, sorties, goûters, activités, temps libres...).
- Des temps de communication durant les temps libres sont mis en place afin de discuter avec les enfants. Ces temps sont très importants afin d'évaluer la journée de l'enfant à l'accueil de loisirs. C'est un moment également où l'enfant peut s'exprimer et proposer des idées d'activités.
- L'ACM appartient aux enfants mais c'est un lieu qui doit être décoré, resté propre et accueillant. C'est pourquoi l'équipe d'animation est vigilante quand au respect des locaux et du matériel. L'enfant, une fois l'activité terminée, range le matériel et la salle, avec l'animateur.

9) EVALUATION

Pour nous permettre d'évaluer notre travail, nous pouvons imaginer le Centre de Loisirs idéal et ainsi comparer avec la réalité pour ensuite essayer de s'en rapprocher le plus possible.

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Un maximum de décisions dans leurs activités sont prises par les enfants.
- Les enfants sont propres et en bonne santé.
- Les enfants ont envie de montrer ou de raconter aux autres leurs réalisations.
- Le matériel est utilisé.
- Les lieux sont propres, rangés, décorés.
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence.
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.
- Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance.